



Communiqué de presse

L'association « Projet innocence Suisse » lutte contre l'erreur judiciaire

Aujourd'hui à Genève, le « Projet Innocence Suisse » a été présenté aux médias. Inspiré du modèle américain, il permet aux personnes condamnées d'enclencher une procédure de révision si un élément de preuve important et nouveau est découvert dans leur dossier. L'ultime possibilité de rattraper une erreur judiciaire.

L'erreur judiciaire. Elle fait pâlir d'effroi toutes les professions juridiques et au-delà. Cependant, elle existe. Et imaginer des innocents incarcérés à tort sans plus aucune alternative de recours est révoltant. C'est pourquoi Me Guglielmo Palumbo, après un séjour américain au contact d'« Innocence Project », a fondé l'entité suisse. Il s'est entouré d'un comité issu du monde judiciaire et académique et a mis en place une structure solide qui permet de faire remonter à ce dernier les cas susceptibles d'être l'objet d'une révision.

Pour ce faire, les détenus ou les personnes concernées remplissent un formulaire accessible sur le site de l'association. Le comité, composé de trois avocats genevois et de trois professeurs issus de plusieurs facultés de droit situées en Suisse romande, investiguent, analysent et déterminent si un nouvel éclairage peut être apporté au dossier. Il le confie ensuite à des étudiants qui revoient alors la procédure en fonction de cet élément jusque là inconnu, en collaborant avec des avocats déjà implantés.

Les professeurs Nathalie Dongois, maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne et André Kuhn, professeur aux Universités de Neuchâtel et de Genève, ont annoncé pour leur part que les facultés de droit de leur université respective seront directement impliquées dans l'association. En effet, les étudiants de Lausanne qui auront suivi le cours sur l'erreur judiciaire et élaboreront un travail de mémoire à ce sujet se verront proposer de collaborer en tant que bénévoles à l'association. Ceux de Neuchâtel auront quant à eux un séminaire thématique à ce propos dès la rentrée 2019 durant lequel ils passeront un dossier au crible fin.

Pour Mes Yaël Hayat et Jean-Marc Carnicé, également membres du comité de l'association, c'est un soulagement qu'un tel projet existe et prenne forme : il permet de maintenir un contact et un espoir auprès d'une personne condamnée à tort.

www.projet-innocence.ch

Genève, le 13 juin 2019

Sed etiam

Mathilde.Boillat@sedetiam.ch

+41 79 681 72 30